



L'actualité des instances DS et DPP

Réunions DPP du 07 juillet et 15 septembre 2025

Les « DPP », comment ça marche ? Suivez le [lien](#)
C'est qui ? C'est quand ? Les réponses [ici](#)

Les questions de la CFE-CGC

Agents occasionnels

Quel est le nombre d'agents occasionnels par site prévu pour cet été 2025 ? Quels « critères » ont été retenus pour cette campagne ? Combien sont réservés aux enfants du personnel ?



L'analyse CFE-CGC:

Les collaborateurs de l'Etablissement Public attendent un peu plus d'égard de la part de leur employeur. Et ça passe par une priorisation des enfants du personnel. La réponse concernant le lien familial est étonnante... Bien sûr que si on sait qui sont les candidats, vu que le dossier d'inscription est rempli par le « parent » salarié/agent...



Les réponses de la DRH

147 candidatures ont été retenues :

- 47 candidatures retenues issues des Entretiens de l'Excellence
- 100 candidatures retenues issues de l'EP

Il n'est pas possible de préciser le lien familial car il est interdit de demander aux candidats des informations relatives à leurs liens familiaux (CNIL).

Le détail par site d'affectation est le suivant :

Nombre de retenu par site d'affectation	JUILLET	AOÛT	Total général
ANGERS	9	14	23
BASTIA	1		1
BESANCON		1	1
BLOIS	2		2
BORDEAUX	27	23	50
CAEN	1		1
CHALON	1	1	2
CHOLET	1		1
CLERMONT-			
FERRAND	1		1
DIJON	1		1
LIMOGES	2		2
LYON	2	1	3
MONTPELLIER	2	1	3
NANCY	2	1	3
NANTES	1		1
ORLEANS	1		1
PARIS	24	16	40
POITIERS	1		1
RENNES	2	1	3
ROUEN		1	1
STRASBOURG	2	1	3
TOULOUSE	2	1	3
Total général	85	62	147

La priorité est donnée aux élèves issus des quartiers prioritaires de la ville via notre partenariat avec l'association 'Les entretiens de l'excellence' ainsi qu'aux élèves boursiers. En second critère, la priorité est donnée aux plus jeunes pour lesquels il est plus difficile de trouver un premier emploi d'été.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunions DPP du 07 juillet et 15 septembre 2025

Les questions de la CFE-CGC

Heures écrêtées

Les heures écrêtées au-delà de 10h ne sont ni compensées ni rémunérées. La DRH prévoit-elle une régularisation, afin de ne pas laisser les personnels concernés dans cette situation ? Entend-elle les rémunérer au titre des heures supplémentaires ?

Les réponses de la DRH

Le bilan des écrêtements pour l'année 2024 a été présenté à la commission de suivi de l'accord ARTT.

L'accord ARTT continue à s'appliquer, et la Direction n'entend pas le remettre en cause.

L'analyse CFE-CGC:

Oui ce serait dommage en effet de rectifier au plus vite une situation qui frôle l'illégalité...



Mécénat musical

De nombreux collaborateurs n'ont pas pu avoir de places au TCE fin 2024 pour les spectacles au titre de l'année 2025 (plateforme immédiatement et durablement saturée). La DRH et les services informatiques ont-ils pris en compte les défaillances d'inscription et de paiement de la dernière campagne, afin de ne pas reproduire ces désagréments ?



L'analyse CFE-CGC:

Le processus d'inscription s'est mieux passé cette année. Bravo !

Les dysfonctionnements observés l'an dernier concernant la connexion à la plateforme et la finalisation de la transaction sont exclusivement liés à une défaillance du côté du prestataire Leni dont la plateforme n'était pas en mesure d'absorber le nombre de connexions concomitantes effectif. Toutes les transactions ont finalement pu aboutir grâce à un travail au cas par cas et en urgence de l'équipe mécénat qui s'est pleinement mobilisée pour pallier ces dysfonctionnements (plusieurs centaines de mails traitées en l'espace d'une semaine) et une solution d'urgence a été trouvée pour la réouverture de la plateforme après sa fermeture pour défaillance (scission en 2 groupes des collaborateurs ciblés afin d'éviter une nouvelle saturation de la plateforme).

Par ailleurs, pendant et à l'issue de la campagne, des échanges resserrés ont eu lieu entre Leni et l'équipe Mécénat afin que les collaborateurs puissent réserver dans de bonnes conditions.

Pour la prochaine campagne de réservation, Leni a augmenté sa capacité de connexions simultanées, ce qui devrait éviter la survenue du problème.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunions DPP du 07 juillet et 15 septembre 2025

Les questions de la CFE-CGC

RSE

Nous avons évoqué en 2024 le sujet des facilités de stationnement pour Mobilité durable.

De nombreux collègues aimeraient pouvoir venir travailler à vélo mais les sites sont très souvent mal équipés (locaux non adaptés, arceaux insuffisants, ...), y compris en régions. La Caisse des Dépôts pourrait-elle envisager d'adhérer au programme gratuit « Objectif Employeur Pro-Vélo (<https://employeurprovelo.fr/>) », pour profiter des retours d'expérience et des dispositifs d'accompagnement ?

La DRH avait alors répondu en DPP que ce sujet serait traité en commission spécialisée RSE du CUEP, il nous semble ne pas avoir vu passer ce sujet en commission. Auriez-vous une réponse à nous apporter ?



Les réponses de la DRH

Sur le Programme « Objectif Employeur Pro-Vélo »

Le site de Bordeaux a obtenu en fin d'année dernière le label Or. La fédération des usagers de la bicyclette (FUB) reconnaît l'engagement local, constant et innovant pour faciliter l'accès et l'usage aux mobilités douces et à la bicyclette. Les initiatives prises dans le cadre de cette nouvelle implantation à Bordeaux sont saluées, ce d'autant qu'à peine installé dans le nouvel immeuble, une attention particulière a été portée afin d'ancrer ce mode de transport dans les usages des collaborateurs, Gratuit à l'époque de l'obtention du label à Bordeaux, la démarche est désormais payante (depuis le 01/01/2025). Il n'est pas prévu à ce jour de s'engager dans cette démarche.

Sur la démarche EP

Début 2024, l'EP a renouvelé son engagement en matière de mobilité et a publié son deuxième Plan de mobilité (PDM) pour la période 2024-2028.

Pour ce deuxième PDM, l'engagement a été pris d'atteindre 15 % de cyclistes réguliers à la fin du plan, sachant à fin 2023 ils étaient 10 %.

Pour ce faire diverses mesures sont mises en place à ce jour : équipements sur tous les sites (dont 579 emplacements de stationnement vélo sur l'ensemble des sites parisiens, bordelais et angevins)) ainsi que des aides financières.

Un guide de la mobilité est actuellement en cours de rédaction afin d'informer les collaborateurs de tous les sites sur l'ensemble des dispositifs quel que soit le mode de transport. Sa publication est prévue à l'automne.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunions DPP du 07 juillet et 15 septembre 2025

Les questions de la CFE-CGC

Mobilité durable

Au titre de l'année 2024 (payé début 2025), combien de collaborateurs ont bénéficié du forfait mobilité durable au titre de l'un des 5 modes de transports éligibles ? Un décompte par mode de transport principal est-il disponible (vélo/VAE personnels ; covoiturage ; trottinettes ; 2 roues loués ou en libre-service ; Véhicules à faibles émissions en autopartage) ?

Congés scolaires Noël

Les congés scolaires de Noël sont à cheval sur 2025 et 2026.

Le vendredi 2 janvier pourra-t-il être imputé sur les congés de l'année n-1. Quand une communication sera-t-elle faite aux salariés ?



EOP

A quelle date la campagne EOP va-t-elle démarrer ? Avez-vous dès aujourd'hui des éléments à nous communiquer concernant d'éventuels changements dans le processus ou les rubriques ? A quelle date serons-nous destinataires (avant les salariés) des guides liés à cette campagne (managers et collaborateurs) ?



Les réponses de la DRH

Un bilan du forfait mobilité durable sera présenté dans le cadre de la commission RSE du CUEP



L'analyse CFE-CGC:

La commission en question a bien eu lieu courant septembre, mais nous n'avons pas eu le détail demandé en DPP...

Il est désormais possible de reporter chaque année tout type de jours de congés – à l'exception des jours RTT – sur l'année suivante, dans la limite de la période de vacances scolaires de Noël.

En application de ce principe, en 2026, il sera possible de couvrir les 2 janvier 2026 avec un ou des jour(s) de congés annuels (CA), jours DG ou jours de bonification acquis au titre de 2025.

Une communication sera faite postérieurement au CUEP du 9 octobre prochain, qui sera informé des jours de fermeture collective pour l'année 2026.

A ce stade la date n'a pas été définie.

Le processus ne changera pas.

L'analyse CFE-CGC:

On nous a dit la même chose l'année dernière et pourtant on a découvert, à l'ouverture de l'outil, une nouvelle nomenclature sur la manière de servir !

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunions DPP du 07 juillet et 15 septembre 2025

Les questions de la CFE-CGC

Entretien professionnel

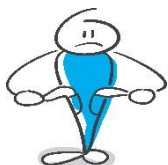
Y-a-t-il, sur cette 2ème année de mise en œuvre des Entretiens professionnels, des changements par rapport à l'année dernière ? Le processus reste-il exactement le même ?

Disposez-vous, pour communication dans cette instance, d'éléments chiffrés concernant cette première année (nombre de convocations, nombre d'entretiens réalisés, nombre de refus d'entretien par des collaborateurs) ? Prévoyez-vous de mettre en place un indicateur mesurant la satisfaction des collaborateurs vis-à-vis de ce nouveau process ? Comment sont utilisés ces entretiens pour valoriser la carrière ?



Rémunération

Plusieurs collaborateurs nous ont fait remonter que leurs demandes de pesée de poste leur ont été refusées malgré des évolutions significatives sur leur fonction, avec comme argument des correspondants RH que les pesées n'étaient faites que lors des mobilités. Pourriez-vous éclaircir ce point ?



Les réponses de la DRH

La procédure des entretiens professionnels reste identique à celle mise en œuvre l'an dernier, à savoir lancement de la campagne d'invitation durant les 15 premiers jours de septembre (chaque collaborateur devra y répondre par une acceptation ou un refus et devra préciser s'il souhaite la présence d'un CRH). Puis, le lancement de la 2e campagne qui interviendra aux alentours du 22 septembre, pour une durée d'un an.

Un bilan de la première campagne d'entretiens professionnels sera présenté en commission emploi-formation.

Par ailleurs, l'accord-cadre 2022-2024 prévoyait la réalisation d'un bilan à 2 ans portant sur l'efficacité du dispositif, la satisfaction des agents et celle du manager. Ce travail est reporté pour 2026 suite au décalage du déploiement de l'entretien professionnel (initialement prévu pour 2023 mais déployé en 2024).

La Direction invite les représentants du personnel à lui faire remonter ces situations pour examen.



L'analyse CFE-CGC:

Les concernés ne souhaitant pas être stigmatisés par la DRH, et donc se dévoiler, la question restera sans réponse sur le principe...

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunions DPP du 07 juillet et 15 septembre 2025

Les questions de la CFE-CGC

GERI

Quand sera versée la GERI 2025 ?

Combien de salariés ont reçu la GERI 2024 (répartition H/F, par tranche d'âge, par grade) ?



L'analyse CFE-CGC:

	2022	2023	2024	2025 (09/2025)
GERI	229 268 €	731 755 €	1 030 188 €	1 255 407 €

Nombre de bénéficiaires :

2022 : 227

2023 : 492

2024 : 528

2025 : 546

Le nombre de bénéficiaires sont ceux dont la rémunération a évolué moins vite que l'inflation pendant 4 ans.

Nous sommes passé de 10,7% à 22,7% de la population entre 2022 et 2025. Preuve en est que la politique de rémunération de la CDC ne va pas dans le bon sens et que le dispositif GERI sous forme de prime ne suffit pas à compenser l'inflation.

Les réponses de la DRH

La GERI 2025 sera versée sur la paye de septembre 2025.

Les éléments statistiques qui suivent portent sur la GERI versée en décembre 2024 :

Répartition des bénéficiaires de la GERI par genre

Genre	Nombre	Proportion en %
Femme	257	49 %
Homme	271	51 %
Total	528	100 %

Répartition des bénéficiaires de la GERI par qualification

Qualification	Nombre	Proportion en %
AET/TSU	5	1 %
CEA	43	8 %
CEB	125	24 %
DET	355	67 %
Total	528	100 %

Répartition des bénéficiaires de la GERI par tranche d'âge

Qualification	Nombre	Proportion en %
[30 ; 35[	2	0%
[35 ; 40[	16	3%
[40 ; 45[	37	7%
[45 ; 50[	76	14%
[50 ; 55[	113	21%
[55 ; 60[	150	28%
[60 ; 65[	116	22%
[65 ; +[	18	3%
Total	528	100%

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunions DPP du 07 juillet et 15 septembre 2025

Les questions de la CFE-CGC

Rémunération / égalité homme femme

Combien de personnes ont-elles fait une demande de revalorisation salariale dans le cadre de l'égalité homme femme ? (2024/2025, H/F). Combien de retours positifs, pour combien de points en moyenne ? Quelle est la date de la prochaine commission de suivi de l'accord égalité homme femme ? Quels éléments doit-on indiquer dans la demande ?

Apprentissage

Pourrions-nous avoir la répartition par Direction de tous les nouveaux apprentis arrivés en septembre ?



Internet / IA

Les sites internet traditionnels de générations d'image via l'IA sont désormais interdits et donc inaccessibles avec les outils professionnels (« catégorie web « Generative AI » n'est pas autorisée »). Or, de nombreux collègues dans les services les utilisaient librement et gratuitement pour illustrer leurs présentations powerpoint ou autres. Pourquoi cette nouvelle censure d'outils internet libres, rapides, sans inscription et gratuits ?



L'analyse CFE-CGC:

Censurer au nom des risques « éventuels » de hacking, sans consulter les organisations syndicales, c'est une décision unilatérale arbitraire et contraire aux droits individuels, non ? La DSI décide seule de cela ? Qui contrôle la DSI ?

Les réponses de la DRH

Ces éléments seront présentés dans le cadre de la négociation prochaine de la prolongation du plan de progrès de l'accord égalité professionnelle femmes/hommes qui sera proposée aux organisations syndicales.



Un bilan sur l'apprentissage sera présenté en commission emploi-formation.

En septembre 2025, 127 apprentis sont arrivés (ou en cours d'arrivée) avec la répartition suivante, à date :

DHFR: 34 ; DHFS: 39 ; DPS: 9 ; BDT: 45

Ces chiffres ne sont pas encore définitifs, le mois de septembre n'étant pas terminé.

La décision a été prise de restreindre l'accès aux plateformes d'IA générative grand public (type ChatGPT, Gemini, etc.).

Cette mesure vise à prévenir tout risque de fuite d'informations, en particulier dans un contexte où ces outils peuvent traiter des données sans garantie de localisation, de traçabilité ou de conformité réglementaire.

Une alternative souveraine a été mise en place, appelée Archi+, basée sur le modèle Mistral. Cette solution permet aux collaborateurs d'accéder à une IA performante tout en respectant nos exigences en matière de sécurité et de souveraineté.

Fiche Next :

https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pr1_3823527/renforcement-du-filtrage-des-ia-generatives

De plus, la réponse ne correspond pas à la question posée... Générer une image d'un chaton qui sert la main d'un notaire, c'est un risque de fuite d'informations ?

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunions DPP du 07 juillet et 15 septembre 2025

Les questions de la CFE-CGC

Contrats de projet

De plus en plus de collaborateurs se voient « proposer » (« imposer » ?) des contrats de projet au cours de leur carrière (pour les collaborateurs permanents). Trop souvent, ces contrats ne sont pas encadrés, ne sont pas clairs et surtout ne prévoient pas de réintégration sur le poste initial (« non tu ne réintégreras pas ton poste à l'issue du projet, tu feras une mobilité ailleurs... »).

Le contrat de projet est-il un moyen détourné de sortir un collaborateur d'une équipe ? Nous souhaitons connaître le cadre exact et les règles en vigueur à la CDC pour le recours à ce type de mission.

Les réponses de la DRH

La question initiale portait sur les contrats de projet, qui sont des contrats de droit public, et ne relèvent donc pas, à ce titre, de la compétence de cette instance.

La Direction a pris note des éléments complémentaires fournis par les représentants du personnel, portant sur des missions proposées aux salariés de droit privé et répondra ultérieurement à cette question.



Soyez-en certains, la CFE-CGC ne faiblira pas et continuera de porter vos questions !



<https://cdc.cfe-cgc.fr>



CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr